

INSCRIPTION **PROFESSIONNEL** (Personne morale)

Dossier complet à nous retourner à 

Longueur d'emplacement demandée :

.....(x3€ le M. Linéaire) =€ ;

.....(x10€ les 4 M. Linéaire) =€ ;

**Amicale du Personnel
Municipal d'Ambazac
MAIRIE
Place de l'Hôtel de ville
87240 AMBAZAC**

Paiement par :

Chèque (à l'ordre de l'amicale du personnel municipal d'Ambazac)

Espèces

Attestation d'inscription au vide greniers couvert du SAMEDI 10/12/2022

Je soussigné(e),

Nom :Prénoms.....

Société/Association (Raison sociale) :

N° de registre du commerce/des métiers :

Adresse :

CP : Ville :

Tél. :

Email :@

Titulaire de la pièce d'identité* n°

Délivrée le/...../..... Par

*** joindre impérativement une photocopie de cette pièce d'identité**

Déclare sur l'honneur :

- Avoir pris connaissance du règlement de la manifestation susvisée ;
- Être soumis au régime de l'article L 310-2 du code du commerce.
- Tenir un registre d'inventaire prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article R321-7 du Code pénal)

Fait à le / / 2022.

« Lu et approuvé » + Signature :

Attention ! Réservation nulle si incomplète.

Cette attestation sera jointe au registre du vide-grenier et remise à la mairie d'Ambazac.

INSCRIPTION **PARTICULIER** (Personne physique)

Dossier complet à nous retourner à 

Longueur d'emplacement demandée :

.....(x3€ le M. Linéaire) =€ ;

.....(x10€ les 4 M. Linéaire) =€ ;

**Amicale du Personnel
Municipal d'Ambazac
MAIRIE
Place de l'Hôtel de ville
87240 AMBAZAC**

Paiement par :

Chèque (à l'ordre de l'amicale du personnel municipal d'Ambazac)

Espèces

Attestation d'inscription au vide greniers couvert du SAMEDI 10/12/2022

Je soussigné(e),

Nom :Prénoms.....

Adresse :

CP : Ville :

Tél. :

Email :@

Titulaire de la pièce d'identité* n°

Délivrée le/...../..... Par

*** joindre impérativement une photocopie de cette pièce d'identité**

Déclare sur l'honneur :

- Avoir pris connaissance du règlement de la manifestation susvisée ;
- Ne pas avoir participé à plus de 2 vide-greniers cette année.

Fait à le / / 2022.

« Lu et approuvé » + Signature :

Attention ! Réservation nulle si incomplète.

Cette attestation sera jointe au registre du vide-grenier et remise à la mairie d'Ambazac.

REGLEMENT

- Le présent règlement s'applique en fonction des textes en vigueur régissant les vides-greniers ou assimilés.
- Les inscriptions se feront exclusivement sur l'imprimé papier ou fichier PDF prévu à cet effet.
- L'inscription est ouverte aux particuliers et aux professionnels.
- **Une inscription n'est retenue que si elle est complète et accompagnée :**
 - ☞ De l'attestation d'inscription (professionnel ou particulier).
 - ☞ Du paiement intégral des mètres linéaires réservés
 - par chèque signé, rédigé à l'ordre de l'Amicale du Personnel Communal d'Ambazac
 - ou en espèces
 - ☞ Photocopie d'un titre d'identité (CNI / passeport).
 - ☞ De l'attestation Kbis (professionnel).
 - ☞ L'extrait de ce présent règlement complété, daté et signé.
- Les places seront attribuées dans l'ordre de réception des inscriptions et dans la limite des places disponibles.
- L'organisation se décharge de toute fausse déclaration.
- Sauf accord préalable, les emplacements non occupés à 09h00 seront déclarés vacants et ré-attribués.
- En cas de désistement après la date limite d'inscription ou d'absence non justifiée, l'organisation garde les sommes versées.
- L'ouverture du site aux exposants se fait à partir de 6h00.
- Les étalages, déballages, devront être terminés à 8h45.
- Le vide greniers couvert sera accessible au public dès 9h00 jusqu'à 17h00.
- Pour des raisons de sécurité, de 9h à 17h, aucun véhicule ne pourra circuler aux abords du site d'exposition.
- Les véhicules ne pourront stationner sur les stands. Un parking (plateforme de stationnement de l'EHPAD et du collège) sera mis à disposition des exposants, parking non gardé sous la responsabilité de l'utilisateur.
- En cas de force majeure entraînant la suppression du vide-grenier, les sommes reçues seront rendues sans que l'exposant ou un tiers ne puisse exercer un recours à quelque titre que ce soit contre l'association organisatrice à la condition que l'annulation soit prononcée avant l'ouverture du site. Dans le cas où l'annulation devrait intervenir au cours de la manifestation, les sommes resteraient acquises à l'association.
- L'organisateur décline toute responsabilité pour les dommages corporels, matériels, vols, etc....causés ou subis par les visiteurs, les exposants, les accompagnateurs ou les membres de l'organisation.
- Les exposants devront prendre toutes les mesures nécessaires en matière d'assurance.
- L'exposant s'engage à laisser son emplacement propre et d'évacuer les invendus.
- L'organisateur ne fournit aucun matériel.
- L'organisateur se réserve la vente de boissons (chaudes et réfrigérées) ainsi que de viennoiseries.
- Sur place, des sanitaires sont mis à disposition.
- Le tarif en vigueur est de 3 € le Ml ou 10 € le forfait de 4Ml pour une profondeur de stand d'environ 2,5m.

Date limite d'inscription ☞ **Mercredi 30 novembre 2022**

Lieu de la Manifestation : **Domaine de Muret - TENNIS, 87240 AMBAZAC**

Organisateur : **Amicale du Personnel Communal d'Ambazac**

Siège de l'association : **Mairie - Place de l'Hôtel de Ville 87240 AMBAZAC**

Président : **Monsieur B. NICOLAUD**

Secrétaire : **Madame A. PORTIER**

Trésorière : **Madame L. CAUDOUX**

SIRET siège : **81523226900010**

N° RNA : **W872006401**

☎ **05.55.56.61.45** ou accueil@ambazac.fr

NOM :

Prénom :

A....., le/...../.....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

amicale du personnel municipal
AMBAZAC

Vous propose un

**VIDE GRENIERS
COUVERT**

Halle des sports - Tennis
Domaine de Muret 87240 AMBAZAC

TARIFS :
- 3 € le mètre
- 10 € les 4 mètres

**Buvette
Viennoiseries**

**SAMEDI
10
Décembre
9H à 17H**

Renseignements / Inscriptions:
☎ 05.55.56.61.45 ✉ accueil@ambazac.fr

Avec le soutien de la municipalité

Ambazac
Ville bien-être

SPMS - Ne pas jeter sur la voie publique